

**Procès-verbal de la séance du  
Conseil Communal de Cheseaux  
du 8 avril 2014**

---

**Président :** FLEURY Edmond

**Excusés :** BAUDAT Paul-Edouard, BONZON André, BRIGUET Frédéric, DECOTIGNIE Emma, JOYET Antoine, PECOUD Anne, ROUX Anne-Christine, SANCHO Francisco, SAUGY Eric, ZIMMERMANN Pierre-Yves

**Absents :** LYON Olivier

**ORDRE DU JOUR :**

Adoption de procès-verbal de la séance du 10 décembre 2013.

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Communications du Président.
- 3) Communications de la Municipalité.
- 4) Informations régionales.
- 5) Préavis 36/2014 « Demande de ratification de la convention entre la Commune et la Société EPIC pour le développement de la zone d'activité du Châtelard ».
- 6) Préavis 38/2014 « Demande de crédit de construction pour la réalisation des aménagements au centre du village ».
- 7) Présentation des conclusions apportées par la commission des affaires régionales et intercommunales concernant la proposition déposée par M. Bruno Cantin, de l'Entente villageoise, dans le cadre du Conseil communal du 25 septembre 2012 et renvoyée lors du Conseil communal du 6 novembre 2012 à la Commission précitée pour entamer une réflexion générale sur les relations de régionalisation ou de participation intercommunales, sur leurs impacts quant au travail des Municipaux et des atteintes à l'autonomie communale.
- 8) Divers et propositions individuelles.

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour est accepté.

M. Edmond Fleury, Président, signale que M. Emile Joyet dépose une motion urgente afin qu'elle face corps avec le préavis 38/2014 « Demande de crédit de construction pour la réalisation des aménagements au centre du village » qui est soumis à l'approbation du Conseil ce soir. Le texte de cette motion est le suivant :

- « Dans le but de garantir une sécurité adaptée aux enfants scolarisés, je demande à la Municipalité de mettre sur pied des patrouilleuses et patrouilleurs scolaires à l'entrée et à la sortie des classes dès la suppression des marquages et signaux due à l'introduction du 30 km/heure au centre du village ».

Le Président indique que, selon la nouvelle Loi sur les communes, qui fait foi en attendant l'adaptation de notre règlement à celle-ci, il y a lieu de contrôler la recevabilité de cette motion, ceci en application de l'article 32, al. 3.

M. Emile Joyet souhaite que cette motion soit prise en considération en même temps que le préavis 38/2014, raison de la mention « urgente » ;

Le Président doute de la recevabilité de cette motion, il propose à M. Emile Joyet de renoncer à l'urgence afin de donner du temps au bureau pour se renseigner.

M. Emile Joyet accepte. .

- **Cette motion sera traitée lors du Conseil communal du 24 juin 2014.**

### **Adoption du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2013**

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, demande la modification suivante en page 2 ; 1<sup>er</sup> alinéa de sa dernière intervention :

- La Municipalité a renouvelé un emprunt arrivé à échéance à mi-décembre de deux millions à un taux de 1.73 % pour une durée allant jusqu'en 2023 et non 2032.

Mme Jacqueline Dieperink demande la modification suivante en page 3 ; 1<sup>er</sup> paragraphe du point 4 :

- Mme Naïcha Menoud informe l'assemblée que Mme Jacqueline Dieperink et elle même ont participé à l'assemblée AJENOL. Les tarifs 2014 ne subiront pas d'augmentation en janvier 2014 ; toutefois un ajustement des tarifs devra être fait.

- **Le procès verbal modifié est adopté à l'unanimité.**

### **1) Adoption de l'ordre du jour**

Aucune modification, ni adjonction n'est demandée.

- **L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.**

### **2) Communications du Président**

M. Edmond Fleury, Président, signale que depuis le Conseil communal de décembre 2013, il a répondu à diverses invitations, notamment à celle de la commission de gestion pour visiter l'usine d'incinération Tridel et profite de remercier M. Hans-Peter Guggenbühl pour l'organisation. En mars 2014 il a assisté en compagnie du Syndic aux championnats vaudois de judo, ainsi qu'à la soirée annuelle de la fanfare de Cheseaux.

Le Président indique que le mardi 11 mars 2014 les autorités de Cheseaux ont fêté le 4000<sup>ème</sup> habitant de la Commune. C'est le petit Emil Emrush Hakaj Huter, né le 31 décembre 2013, qui a eu l'honneur d'être le héros de ce moment unique. Il est le petit-fils de Mario Huter qui a été membre de notre Conseil durant trois législatures.

M. Edmond Fleury, Président, indique que lors des votations du 9 février dernier, la commune a enregistré un taux de participation de 61 % et il donne les résultats y relatifs.

Le Président rappelle que le dépôt des rapports de commission est toujours fixé au mardi (deux semaines avec le conseil) et non au mercredi, ceci afin de permettre au Greffe de préparer l'ensemble des documents pour l'envoi aux membres du Conseil.

M. Edmond Fleury, Président, adresse en son nom et à celui du Conseil communal des condoléances à M. Emile Joyet pour le décès de sa maman.

### **3) Communications de la Municipalité**

M. Louis Savary, Syndic, présente les excuses de la Municipalité sur les changements apportés au calendrier des séances 2014.

M. Louis Savary, Syndic, indique que les projets PPA en cours d'élaboration suivent leur cours normalement ; pour le Châtelard l'enquête est ouverte jusqu'au 18 avril prochain. Concernant l'aménagement du territoire, la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) a été modifiée au 1<sup>er</sup> mai 2014, ceci conformément aux résultats des votations du 15 juin 2013. Les principales modifications touchent notamment l'extension des zones à bâtir. L'application influence les projets de développement actuellement en cours ; la Municipalité a déposé une demande pour connaître l'impact que cette loi aurait sur nos futurs projets et ceux déjà prévus.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, indique que dans le cadre du nouveau centre de vie infantine (CVE), la remise des clés est prévue pour la fin juillet 2014, date de la fin des travaux. Le budget prévu est toujours respecté. En ce qui concerne l'exploitation, le calendrier est assez séré ; l'engagement du personnel est terminé. L'association s'occupe de la gestion de la garderie. Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, donne quelques chiffres pour que chacun puisse avoir une idée du nombre de postes :

- à la garderie 12 emplois temps plein occupés par 16 personnes, plus 6 postes de formations (3 apprentis et 3 stagiaires) ;
- pour l'UAPE se sont un peu plus de 4 emplois temps plein occupés par 7 collaborateurs, plus les postes de formations (2 apprentis et 1 à 2 stagiaires).
- Les jeunes en formation préparent l'obtention de leur CFC d'assistant socio-éducatif.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, indique que l'emprunt à long terme est actuellement de 12.5 millions. L'emprunt à court terme d'un million a été remboursé le 17 février dernier.

M. Pierre Hämmerli, Municipal, indique que l'installation des jardins familiaux est terminée depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014 ; les clés ont été remises au comité qui a la charge de répartir les parcelles.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, informe que les panneaux photovoltaïques installés sur le toit du CVE fonctionnent. Elle met à disposition des personnes qui le souhaitent des photos ainsi que les relevés d'énergie de ces panneaux.

#### **4) Informations régionales**

M. Hans-Peter Guggenbühl indique que la commission de la Chamberonne a examiné les comptes 2013, lesquels présentent un équilibre normal et démontrent une gestion saine. Il se tient à disposition des personnes intéressées pour donner plus d'informations.

M. Louis Savary, Syndic, rappelle que dans le cadre du Schéma Directeur du nord lausannois (SDNL) des commissions de développement régional ont été mises en place et que pour notre commune c'est la Commission des affaires régionales et intercommunales qui a cette charge ; les travaux vont débiter le 30 avril prochain au Mont-sur-Lausanne.

#### **5) Préavis 36/2014 « Demande de ratification de la convention entre la Commune et la Société EPIC pour le développement de la zone d'activité du Châtelard »**

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Alain Husson fait lecture des conclusions du rapport, lesquelles demandent d'accepter le préavis municipal tel que présenté et de donner décharge à la commission de son mandat.

Le Président demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas, la discussion est donc ouverte.

M. Louis Savary, Municipal, donne les informations suivantes :

- Les services cantonaux ont accepté le développement du secteur du Châtelard à deux conditions :
  - l'élaboration d'un PPA Châtelard ;
  - la maîtrise foncière de la parcelle N° 582 pour la Commune.
- Concernant la question de la maîtrise foncière, des négociations ont eu lieu avec les propriétaires avec une promesse d'achat prolongée jusqu'en juin 2015. Les objectifs sont de permettre de :
  - contribuer à l'installation de nouvelles entreprises ;
  - répondre aux besoins d'extension des entreprises existantes ;
  - permettre l'optimisation de l'utilisation du sol (densité de 7m<sup>3</sup>/m<sup>2</sup>).
- La commune peut suivre deux possibilités :
  - acheter la parcelle 582, assurer la gestion du développement et l'équipement et revendre tout ou partie de la parcelle à des investisseurs privés ;
  - céder ses droits découlant de la promesse de vente et d'achat à un partenaire développeur qui assure le développement du secteur aux conditions fixées par la commune.
- La deuxième possibilité a été validée par le Canton à certaines conditions, notamment que la Commune tienne compte des entreprises déjà en place.
- Le choix du partenaire s'est porté sur la société Eleven Property Investment SA (EPIC), laquelle est active en Suisse dans l'acquisition et la valorisation de biens-fonds à vocation industrielle. EPIC est un des rares partenaires prêt à investir un capital risque pour la réalisation du plan d'aménagement du site aux conditions fixées par la commune.

- La convention passée entre EPIC et la Commune fait l'objet du présent préavis. Cette convention prévoit, notamment pour le cas où EPIC acquière la parcelle 582, que la Commune peut exercer son droit d'emption pendant trois ans pour les cas suivants :
  - a) si EPIC refuse de rendre une partie du terrain aux entreprises locales;
  - b) si EPIC ne construit pas ;
  - c) si EPIC essaye de revendre ce terrain sans construire pour faire une opération immobilière.

M. Louis Savary, Syndic, conseille à l'assemblée de ratifier le présent préavis.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

- **Le préavis 36/2014 est accepté à l'unanimité moins une abstention.**

#### **6) Préavis 38/2014 « Demande de crédit de construction pour la réalisation des aménagements au centre du village »**

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Stéphane Hauert fait lecture des conclusions du rapport, lesquelles demandent d'accorder à la Municipalité le crédit de construction de Fr. 2'840'000. —TTC pour la réalisation des aménagements du centre du village ; d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans, d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché et de donner décharge à la commission de son mandat.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Amintore Savini fait lecture des conclusions du rapport, lesquelles demandent d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 2'840'000.—TTC pour la réalisation des aménagements au centre du village, d'autoriser l'exécutif à amortir sur 30 ans ce montant englobant les crédits d'études relatifs aux préavis 16/2007, 41/2009 et 71/2010, d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché et de donner décharge à la Commission des finances pour son mandat.

Le Président demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas, la discussion est donc ouverte.

M. Emile Joyet trouve bizarre le fait que le préavis proposé fait état d'un montant de dépense de Frs. 2'840'000.-, alors qu'il faudrait déduire les trois autres préavis déjà dépensés dans le cadre de ce projet ; les calculs devraient être faits différemment. Par conséquent, il dépose un amendement allant dans ce sens, dont le texte est le suivant : « *Point 7 – conclusions : Lui accorder un crédit de construction de Fr. 2'185'000. — TTC pour la réalisation des aménagements au centre du village.* »

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, indique que contrairement aux propos tenus par M. Emile Joyet, le préavis tel que présenté répond à une règle selon laquelle le crédit d'ouvrage doit comporter la totalité des dépenses engagées. Il est certain que le détail des dépenses déjà engagées pourrait figurer au préavis. Pour information, les trois préavis déjà engagés dans le cadre de ce projet se montent à Frs. 550'000, --. Par conséquent, le préavis proposé ce soir est de Frs 2'840'000. —, moins Frs 550'000--. Se sont les règles de la comptabilité publique et il est vrai que ce montant aurait dû être communiqué.

M. Emile Joyet maintient que le préavis devrait être présenté différemment.

M. Yves-Marie Hostettler se demande si le centre a besoin de travaux et n'est pas certain que la solution proposée soit la bonne. Les faits sont que 6'000 voitures passent par jour à Cheseaux ; l'objectif est de passer à 3'000 ; le contournement est bouché. Des solutions existent comme l'installation de bacs à fleurs et autres, mais ces solutions ne s'appliquent pas à Cheseaux, car il faut garantir l'accès notamment pour les transports publics et lorsque le tunnel est fermé. Les zones à 30km à l'heure sont proposées. M. Yves-Marie Hostettler se demande si un réel effet pourra être constaté. Cette réduction de vitesse ne va pas enlever l'attractivité du passage au centre ; les enfants seront prioritaires et il a l'impression qu'ils serviront d'obstacles humains. Il invite donc l'assemblée à refuser le projet. De plus, qu'en sera-t-il du parcage sauvage. Le Canton est entré en matière pour l'étude du contournement de Cheseaux avec un calendrier portant sur 2017-2018 ; M. Yves-Marie Hostettler pense que ce projet arrive trop tôt ; il devrait être plus réfléchi et de concert avec le Canton pour coordonner les différentes mesures.

M. Serge Sandoz, Municipal, indique que pour la Municipalité la question de la sécurité a été primordiale dans ce projet. Les transformations proposées sont destinées à rendre le centre plus agréable et ce dans la sécurité, même si des questions sont encore en suspens. Une partie du problème provient du fait que les véhicules venant du centre du village bloquent les giratoires ; des discussions sont actuellement en cours au Canton. Avec les transformations proposées, il sera plus difficile de traverser le village, si ce n'est pas pour venir au centre. L'inquiétude concernant les enfants la Municipalité l'a également. Pour comparaison, à Bulle où le 30 km/heure est instauré avec un passage de véhicules de 10'000 par jour, des habitudes ont été prises et au niveau de la sécurité il n'y a aucune signalisation. Des mesures vont être mises en place pour faire de la

prévention ceci pour un montant budgété à Fr. 20'000.— ; notamment par le biais des journaux pour inciter à ne plus traverser le centre mais d'utiliser le contournement; les véhicules ne seront bienvenus que pour les accès aux commerçants. Des personnes vont intervenir sur plusieurs semaines pour aider et rappeler comment traverser une route à 30 km/heure, un budget est prévu dans ce sens pour assurer cette sécurité. Initialement, il était prévu de limiter le parcage au centre du village, les places existantes sont toutefois maintenues. Le risque que les gens se parquent n'importe où existe, mais un agent de sécurité publique fera le nécessaire.

M. Yves-Marie Hostettler n'est pas contre le fait de revoir l'aménagement du centre du Cheseaux, le projet en soit n'est pas déplaisant, mais quand on traverse à Cheseaux, par exemple devant la poste c'est dangereux et les enfants ne réagissent pas comme les adultes. Dans l'aménagement prévu, il ne voit pas ce qui empêcherait les automobilistes de passer au centre de Cheseaux, mis à part les piétons dont les enfants seront des obstacles humains à la circulation.

M. Serge Sandoz, Municipal, rappelle qu'à ce jour 85 % des véhicules traversent le village en dessous de 35 km/heure. Pour pouvoir assurer le 30 km/heure il y a des mesures à mettre sur pied au village, notamment aux entrées ; ensuite une année est prévue pour arriver à faire respecter le 30 km/h ; si cet objectif n'est pas atteint, la Municipalité aura l'obligation de prendre des mesures pour y arriver. Il y aura une période d'adaptation.

M. Emile Joyet se pose également des questions sur cette sécurité ; il doute que les gens respectent la limitation. La suppression des feux et des passages pour piétons permet la création d'un vrai boulevard à son avis. De plus, pour ce qui est des bancs, il trouve qu'il y en a beaucoup trop et qu'ils devraient être parallèles à la route et non perpendiculaires. Il souhaite que la Municipalité pense à installer des bacs à fleurs.

M. Louis Savary, Syndic, signale que le fait que la route soit rétrécie incitera les automobilistes à réduire leur vitesse. Les vœux et souhaits relevés dans le rapport de commission vont être examinés et la Municipalité va essayer d'y répondre dans la mesure du possible.

M. David Hofstetter pense que les priorités dans les carrefours devraient être revues pour permettre de réduire la vitesse des automobilistes.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote concernant l'amendement déposé par M. Emile Joyet.

- **L'amendement proposé est refusé à forte majorité, avec 2 avis contraires et 6 abstentions.**
- **Le préavis 38/2014 est accepté à forte majorité, avec 4 avis contraires et 3 abstentions.**

#### **7) Présentation des conclusions apportées à la proposition de M. Bruno Cantin**

M. Raphael Bugnon indique que les conclusions détaillées de cette étude seront jointes au rapport annuel de la Commission de gestion et fait une présentation sur les points importants relevés.

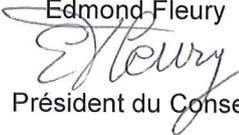
#### **8) Divers et propositions individuelles**

M. Jean-Dominique Decotignie demande à la Municipalité si des réparations sont prévues sur les jeux de la place située la Galipette, notamment le cordage.

M. Bernard Imfeld, Municipal, signale qu'un devis a été demandé pour la reconstruction du cordage.

M. Jean-Pierre Lambercy est stupéfait de constater le nombre de mégots qui souillent les trottoirs de Cheseaux. La voirie ne pourrait-elle pas aspirer tous ces mégots qui mettent dix ans pour se désagréger.

La Municipalité prend note.

Edmond Fleury  
  
Président du Conseil



Patricia Alvarez  
  
Secrétaire du Conseil

Séance levée à 22 :00  
Cheseaux, le 9 avril 2014

Prochaine séance : le mardi 6 mai 2014